CONDITIONS

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

A moins d'abonnement ou cette condition, les numéros qui ne seront payés, et à moins que notre intention ne soit connue d'avance, seront mis à la poste avant l'expiration de semaine courante.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour les 1ère, 2e, et 3e fois, pour chaque insertion, la première comprise.

Les avis dont le nombre d'insertions n'est pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les ôte, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Abonnements pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelque ou ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; sinon elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Lasseigne, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports: Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

L. S. WATERS & Co, 8

No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à retourner au chemin à coulisses, par les chars de 8 heures ; obtenir-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,

10 juin— No. 97, rue du Camp.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les dimanches, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à 8 heures du matin, et reviendra les jours suivants, étant obligé de partir de Covington par le voisinage de Madisonville les jours, jeudis et samedis à 4 heures après-midi. Pour plus ample détails s'adresser vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,

10 juin— No. 97, rue du Camp.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac pour le char de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,

10 avril— Rue du Camp no. 27.

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Biloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et Lundis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les jeudis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons arrangemens, s'adresser à bord, ou à

J. B. BYRNE.

8 août—

AVIS.

A vendre ou à frêter, le Steam-Boat neuf de DELTA, capt. Sheridan, maintenant dans le Souvenir port d'environ 160 tonneaux s'adresser à bord au capitaine ; ou à Mrs B. Marigny et J. Davis, à qui seulement les constructeurs de Steam-Boat qu'ils désirent faire construire à Mandeville au Steam-Boat dont les bois devront être de qualité supérieure. 26 oct.

POUR LE HAVRE.

La brick PLEIADES, capitaine Robinson, (A No 1.) prendra un fret d'environ 200 balles de coton. S'adresser à

J. MAGER.

1 nov

POUR TAMPICO.

La goelette fine voilière DORCHESTER, capitaine Salvi, partira pour le dit port dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

30 oct M. S. CUCULLU, LABEYRE & Co

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe AMERICA, doublé et chevillé en cuivre, capit. Caleb Hewitt, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. ST. GEORGES,

28 oct rue St. Louis, No. 8.

POUR APALACHICOLA.

Le brick DURANGO, capitaine S. Shannon, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux arrangemens pour les passagers, s'adresser à bord, coin des rues Conti et Bienville, ou à

E. W. GREGORY,

28 oct 66, rue de Chartres

Pour la Havane ou pour Matanzas.

Le brick fin voilier PETROHILO, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons arrangemens, s'adresser à

GARCIA, BUYO & Co.

27 oct

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le mastico espagnol SANTIAGO, capitaine Lacepu, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J PRATS & FILS.

24 oct

POUR LA MOBILE.

La goelette FANCY, capitaine W. Andrews, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, rue à la poterie No. 14, ou à

E W GREGORY,

23 oct 60, rue de Chartres.

Pour la Mobile & Apalachicola.

La belle goelette EMMA-ELIZA, capitaine Baker. Pour fret ou passage, ayant des beaux arrangemens, s'adresser à bord, au bout du Rail Road, ou à

E W GREGORY,

22 oct 60, rue de Chartres.

A VENDRE

Le brick EVELINE, du port de 164 tonneaux sur régistre, construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM. Ruiz et Valette, en face de la ville. S'adresser à

18 oct A. GUERTIER & BOUTIN.

AVIS.—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse de Orléans, m'a adressé à moi, pour annuller un billet souscrit par lui en ma faveur, le dit paroisse, le deuxième jour de février mil huit cent trente quatre, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme commettant.

Agissant par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déclarer par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, cent quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit billet mentionné pas annullé et annullé."

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce treizième jour de mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et de la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur, GEORGE EUTIS,

10 oct—30 Secrétaire d'Etat.

MANUFACTURE DE LIVRES ET RELIURE.

No. 72, rue du Camp, au-dessus de l'imprimerie et de la librairie de J. F. Cazter.

H. ROBERT, a l'honneur d'offrir ses services au public dans toutes les branches de sa profession. Il fait de grands livres, des journaux et autres livres de bureaux, des albums du dernier goût, mémorandums, &c., relié dans le meilleur genre. Il rend et relie des livres en blanc, d'après le goût du propriétaire, de bien différemment tout ce qui a rapport à son genre de travail, le tout avec ponctualité.

Il espère par son assiduité, son attention et son ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui donneront de l'ouvrage.

23 oct—

Etablissement pour cuisse de Marbre et Monument de Cheminées.

HENRY HUNT & Co., informent le public, qu'ils ouvrirent leur établissement pour la vente des articles ci-dessus, et tout ce qui y appartient, tels que grands, glaces de pouce, &c., étant suffisamment l'attention du public. Ceux qui auraient besoin de ces objets, feraient bien de ne pas acheter avant d'avoir visité leur établissement, dont ils se recommandent, qui sera bientôt prêt.

24 octobre—

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

(Propriété de grande valeur.)

Il sera vendu, le Mardi 25 de Novembre prochain (et jours suivans) à l'heure de Midi, à la Bourse Hewlett, à l'enclosure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés foncières ci-après décrites et les esclaves ci-après désignés, savoir :

1. Un lot de terre situé en cette ville, côté Est de la rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et de l'hopital, mesurant au pied français, trente pieds de face à la susdite rue Bourgogne, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par la propriété appartenant ci-devant à Nicholas Duqueene et de l'autre par la propriété appartenant ci-devant à Vve. Dupiton. Ensemble avec tous les édifices qui se trouvent sur ledit lot de terre.

Conditions : L'acquéreur sera tenu de quatre billets de $1600 chaque, payables le 16 Janvier 1835 et prendra l'obligation de les renouveler trois fois d'année en année après la dite échéance, en payant 10 pour cent ainsi que les intérêts, la balance sera payable en trois termes égaux, le 17 mars 1836 le 17 mars 1836 et le 17 mars 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

2. Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, dans l'Ilet, renfermant les rues du Quartier, Bourgogne, de l'Esplanade et Dauphine; lequel terrain est désigné par le No. 3, sur un plan dressé le six Juillet 1826 par M. Pilié voyer de cette ville, et annexé à un acte en date du 22 Janvier 1828, en étude de W. J. Lewis, notaire en cette ville; ledit terrain mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur irrégulière de 81 pieds 10 pouces, savoir : du côté de l'Esplanade, allant en profondeur perpendiculairement, 81 pieds 10 pouces, delà, allant vers la rue du Quartier parallèlement à la rue Dauphine, 20 pieds 6 pouces, delà, allant vers la rue Dauphine parallèlement à la rue du Quartier, 39 pieds, delà, sur une ligne oblique saillante, dix huit pieds 11 pouces, delà, sur une ligne oblique rentrante trois pieds 6 pouces, delà allant joindre la rue Dauphine perpendiculairement 28 pieds 3 pouces, conformément audit plan, le tout mesure française, ensemble la moitié indivise du corridor qui se trouve entre les terrains nos. 2 & 3 et qui est à l'usage commun de ces 2 terrains; ensemble aussi toutes les bâtisses qui existent sur le dit terrain, et autres dépendances.

Conditions : $1175 comptant, $1175 le 22 octobre 1835, et la balance au 17 mars des années 1835, 1836 et 1837.

3. Un lot de terre situé au faubourg Marigny de cette ville, formant l'encoignure Nord Est des rues Champs Elysées et Moreau, mesurant 90 pieds de face à la première rue, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout plus ou moins; borné du côté de la rue Moreau par la propriété de John Rice. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions, $2400 comptant, $5000 le 19 Décembre 1834, $3800 le 19 Décembre 1835; $3800 le 19 décembre 1836, et la balance au 17 mars des années 1835, 1836 et 1837.

4. Une portion de terrain située en cette ville, faubourg Marigny, dans la rue Marigny, désignée par le no. 4, au plan dressé le 25 Mars 1833, par Bourgerol, architecte et arpenteur, et déposé pour minute en l'étude de Félix De Armas, notaire, suivant acte du 9 Avril de la même année; la dite portion de terrain ayant mesure américaine, 23 pieds 3 pouces de face à la dite rue Marigny; 100 pieds de profondeur d'un côté sur la ligne qui la sépare du no. 3, du dit plan, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare du no. 5 du dit plan, et 23 pieds 5 pouces 6 lignes 2-7ième. sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée au dit plan par le no. 9.

Conditions $1450 comptant, $1450 le 8 Avril 1835 et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837.

5. Une autre portion de terrain, située au dit faubourg Marigny, adjoignant la précédente portion de terrain no. 4; cette dernière portion désignée par le no. 5, au plan susrelaté du 25 Mars 1833, mesure au pied américain, 23 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny, 100 pieds de profondeur, d'un côté, sur la ligne qui la sépare du no. 4, précédemment décrit, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare de la portion de terrain, désignée par le no. 6, et 23 pieds 5 pouces 6 lignes 2-7ièmes, sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée par le no. 9 au même plan.

Conditions: $1450 comptant; $1450 le 8 Avril 1835 et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

6. Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 22 de l'ilet no. 87, renfermé par les rues de la Force, de l'Union, des Libéraux et Bagatelle, et mesurant, au pied français, comme suit, savoir :

Les nos. 1, 2, 3, 4 et 5 chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 130 pieds de profondeur, ledit no. 1 formant encoignure aux rues de l'Union et des Libéraux. Le no. 11, 30 pieds de face à la rue de la Force, sur 150 pieds de profondeur. Et le no. 22, 30 pieds de face à la rue des Libéraux, sur 150 pieds de profondeur; le tout conformément au plan figuratif dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 11 Mai 1831 et annexé à un acte au rapport de Louis T. Caire notaire, en date de 18 Mai 1831, tels que les dits terrains se poussèrent et comportent.

Conditions: Payables au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

7. Un morceau de terre, situé au faubourg Montreuil, près cette ville, borné par les rues Morales, Elmire et Urquhart et formant l'ilet désigné par le no. 15, au plan dudit faubourg, dressé le 16 Juin 1831, par Jh. Pilié, voyer de cette ville et déposé pour minute, en l'étude de Octave De Armas, notaire; ledit ilet divisé conformément audit plan, en six lots numérotés depuis 1 jusqu'à 6 inclusivement. Ensemble avec tous les droits, privilèges, charges et servitudes y attachés.

Conditions: Payables $30 comptant pour chaque lot et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

8. Un demi terrain situé au dit faubourg Marigny, faisant partie du lot désigné par le no. 364, de l'ilet no. 40, du plan original du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix De Armas, notaire. Lequel 1-2 terrain mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Antoine, commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure de la rue Urquhart et courant sur sa face vers la rue Girod, sur 120 pieds de profondeur. Un autre terrain situé au même faubourg, désigné par le no. 406, du dit ilet no. 40, sur le susdit plan original. Le dit terrain ayant, (mesure française) 60 pieds de face à la rue Annette, entre les rues Girod et Urquhart, sur une profondeur de 120 pieds borné du côté de la rue Girod, par le no. 407 et du côté de la rue Urquhart par le no. 405 et dans la profondeur par le no. 390. Ensemble toutes les améliorations des dits deux lots de terre.

Conditions: $412, 3lets, comptant; $221, 25cents, payables le 9 février 1835 et la balance au 17 Mars 1835, 1836 et 1837.

9. Deux lots de terre situés au dit faubourg Marigny, désignés par les nos. 1 et 2, de l'ilet no 24, compris entre les rues de l'Union, Prosper, des Français et St. Arnaud. Le lot no. 1 formant encoignure des rues de l'Union et Prosper, mesure au pied anglais 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la dite rue Prosper, borné d'un côté par le no. 2, et dans la profondeur par le no. 12. Le lot no. 2 ayant, mesure anglaise, 29 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le no. 1 et de l'autre côté par le no. 3, et dans la profondeur par le no. 12. Le tout conformément au plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 17 Avril 1831. Ensemble les bâtisses et dépendances qui se trouvent sur les dits lots de terre.

Conditions: Payables au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

10. Douze terrains dont suit la description; 1°. six terrains situés au nouveau faubourg Marigny, au dessous de cette ville, désignés de la manière ci-après exprimée, sur un plan dressé par Jh. Pilié, voyer de cette ville, daté du 1er juin 1830 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, par acte du 18 du même mois. 1°. Un lot désigné par le No. 5 de l'ilet No. 121 formant encoignure aux rues de la Promenade et Bagatelle, n'ayant aucune dimension déterminée, étant d'une forme irrégulière, tel qu'il est figuré au dit plan. 2°. Les lots désignés par les Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 106, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle, les rues de la Loi et des Magistrats sur 120 pieds de profondeur et 3°. les lots désignés par les Nos. 1, 2, 3, de l'ilet No. 101 le premier formant encoignure des rues Annette et de la Vertu, mesure 60 pieds de face à la rue Annette et 120 pieds de face à la rue de la Vertu. Le No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue de la Vertu et 150 pieds de profondeur. Le No. 3 mesure 60 pieds de face à la rue de la Vertu, le tout mesure française.

Conditions : $600 au comptant et le balance en 17 mars des années 1835, 1836, et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

11. Trois terrains situés au dit nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 5, 11, et 12, de l'ilet 64 sur un plan dressé par M. Bourgerol depuis arpenteur général, le 4 février 1831, annexé à un acte de Louis T. Caire, notaire en cette ville, sous la date du 25 février 1831; les dits 3 terrains ayant les dimensions suivantes; savoir : le No. 5 mesure, au pieds français, trente sept pieds et demi de face à la rue des Français sur 110 pieds de profondeur: il est borné d'un côté par le Nos. 4 et de l'autre par le Nos. 6, et les Nos. 11 et 12, attenant l'un à l'autre mesurent, au pied français, chacun 30 pieds de face à la rue Célestine et cent cinquante pieds de profondeur.

Conditions: Payable le 17 Mars 1835 1836 et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

12. Trois terrains situés dans cette partie du faubourg Washington, qui se trouve à environ un mille au-dessous du carré de cette ville, et désignés au plan de la dite partie du faubourg Washington, dressé par J. Pilié, voyer de cette ville, le 25 Février 1832, déposé en l'Etude de Charles Janin, notaire, par acte du 5 Mars, de la même année; les dits terrains désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 3, et un de l'ilet No. quatre ont, mesure américaine, les dimensions suivantes: savoir: Le lot no. 1 de Ilet no. 3 fait encoignure et mesure 52 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps et 115 pieds de profondeur, et face à la rue Moreau. Le no. 2 a 47 pieds 8 pouces de face à la rue Moreau, sur 158 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur. Et le lot no. 1 de l'ilet no. 4 forme encoignure et mesure 52 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue de la France, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout conformément au dit plan, ensemble les appartemens et dépendances des dits terrains.

Conditions: Payables $958 33-100 1-3 comptant; $958 33-100 1-3 le 2 Mars 1835 et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837; en billets endossés à satisfaction et portant hypothèques.

ESCLAVES.

1. Guillaume, nègre créole, âgé de 60 ans, bougre; 2. André, un peu maçon, cuisinier, ivrogne, maladif, âgé de 30 ans; 3. Robert, mulâtre créole, de 18 ans, bon manœuvre; 4. Joe, nègre de 24 ans, bon manœuvre bon domestique; 5. Sam, mulâtre de 21 ans, bon manœuvre, lourd du corps, marronneur.

6. John, mulâtre, apprenti maçon, âgé de 18 ans; 7. Peter, mulâtre âgé de 17 ans; 8. Clem, bon manœuvre, âgé de 12 ans, maronneur; 9. Black William bon manœuvre, c'cole, âgé de 17 ans, marronneur; 10 Mill, bon manœuvre, âgé de 12 ans; 11. Peter, excellent manœuvre, bègue, âgé de 11 ans; 12. Kierney, manœuvre, âgé de 12 ans; 13. Mercellite, mulâtresse créole, bonne marchande et bon sujet, avec un enfant de dix mois environ; 14. Jenny, grifonne, maladive, bon sujet; 15. Esther, négresse âgée de 32 ans, blanchisseuse et cuisinière, bon sujet; 16 Mila ou Amélie, âgée de 16 ans, bonne domestique; 17. Leah, négresse de 14 ans, bonne domestique et bon sujet.

Conditions: Les dix sept esclaves qui précèdent seront payables en trois termes égaux, aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, avec un intérêt de 6 pour cent du jour de la vente; en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

18. Zénon, créole, âgé de 38 ans, bon charretier, cuisinier, ivrogne.

Conditions: Payable $220 comptant; $220 le 25 février 1835 et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 19. Washington, nègre de 15 ans, bon manœuvre, un peu magon.

Conditions: Payables comptant.

20. Edmond, âgé de 11 ans, domestique. Conditions: Payable $212 50-100 comptant, et la balance aux 17 Mars des année 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

21. Thérèse, négresse, âgée de 28 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse. Conditions: $440 comptant et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Le tout, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. 27 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Frederick George Bohme.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 Octobre 1834, il sera vendu à l'encan, le Mercredi 26 de Novembre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour compte de ladite succession, les biens ci-après décrits ; savoir :

La moitié indivise

D'un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Delor et Duplantier ; ensemble avec les bâtisses qui y sont dessus.

La moitié indivise

D'un autre Lot de Terre dans le faubourg Lafourche, ayant 60 pieds de face à la rue Erato, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues des Nayades et Prytanée, ensemble, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions ; 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque. Les actes de vente aux frais des acquéreurs.

Aussi :—Deux Actions de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, et dix Actions de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans. Conditions :—Comptant. 6 octobre

PAR TRICOU & CANONGE.

EE vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au café de la Bourse de Hewlett, le samedi 22 Novembre 1834, à midi, pour le compte de la succession de feu Joseph Tricou.

1o. Une esclave nommée Victorine, mulâtresse âgée de 15 ans, domestique.

2o. 4 actions dans le fonds capital de la compagnie de la presse à coton à vapeur de la Levée, payées en plain.

3o. 9 actions dans le fonds capital de la même compagnie, sur lesquelles il a été payé une somme de $1460.

Conditions : L'esclave payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'esclave.

L'acte de vente sera passé devant Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et il ne sera donné possession de l'esclave que lorsque les billets auront été délivrés au notaire et approuvés par les vendeurs.

Les actions payables comptant, les 9 actions seront vendues en seul lot; et l'acquéreur se chargera de payer trois billets qui sont dus sur ces 9 actions à la compagnie, de $270 chacun, dont l'un échoirera le 7 février 1835, l'autre le 7 août 1835, et le dernier le 7 février 1836. 17 oct

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le Jeudi, 20 novembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett,

Huit Lots de Terre d'un arpent de face au fleuve, rive droite du Mississippi, sur 40 de profondeur, conformément au plan dressé par B. Buisson arpenteur; les terrains ci-dessus appartiennent à M. Prosper Marigny et font partie de son ancienne habitation.

Conditions : 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédeschaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 21 oct

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans en date du 15 octobre 1834, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le jeudi, 20 novembre 1834, à midi, les esclaves suivans, appartenant à la succession de feu dame Henriette Lesumont Bodin, et à la communauté de biens qui a existé entre elle, et M. Louis Bodin, son mari.

Sophie, négresse créole, âgée de 40 ans; rhumatique, bon sujet.

Julien, nègre créole, âgé de 23 ans, maçon, bon sujet.

Claire, négresse de 30 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, maladive.

Mélanie, mulatresse créole, âgée de 40 ans, excellent sujet.

Clarisse, mulatresse créole, âgée de 20 ans, couturière, bon sujet.

Charlotte, négresse créole, âgée de 40 ans, bon sujet, blanchisseuse, affectée d'un rhumatisme.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Mardi, 4 Novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, 15 lots de terre, dont 7 sont couverts de maisons, chacune de 4 appartements et dépendances, situés au faubourg de l'Annonciation, rues du Marché Richard et de Pacanliers, dans l'ilet joignant les établissements hydraulique, dits Water Works. Le tout conformément au plan exposé à la Bourse de Hewlett.

Conditions: 1-4 comptant; la balance dans 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 23 oct

300 BARRILS Rum du pays, à vendre par 8 octobre BLANC & BRUGIER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 Octobre 1834, il sera vendu, le Mardi 18 de Novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés foncières ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Nicolas Michon.

Un Lot de Terre, avec les bâtisses qui sont dessus, situé rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St. Louis ; borné d'un côté par la propriété de M. J. Duffilho jaune, et de l'autre par celle de M. N Girod; ledit lot ayant environ 28 pieds de face à la rue de Chartres, sur 97 et demie pieds, plus ou moins, de profondeur.

Un Lot de Terre situé dans cette paroisse, à environ trois milles au-dessous de la ville, et du même côté du fleuve, ayant un arpent de face au fleuve sur 40 arpens de profondeur, mesure française et ayant droit à la batture et à la double concession, ensemble, les bâtisses qui sont dessus et qui consistent en une Maison de maître de 4 chambres à feu, 1 salon, 2 cabinets, galerie devant et derrière, cuisine, chambres à domestiques, écurie, remise, étable à vaches, cabanes à nègres, magasin, &c.

Un ilet situé au faubourg Washington, à environ un mille au-dessous du carré de la ville, désigné par le No. 9, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de M. Charles Janin, lors notaire ; ayant 277 pieds 8 pouces sur chacune des rues, des Grands Hommes et de Crapo et 319 pieds 8 pouces et 6 lignes sur chacune des rues, de France et Lesseps, mesure américaine.

4 Lots de Terre situées au nouveau faubourg Marigny ; les Nos. 2 et 4, dans l'Ilet No. 95, ayant le premier 50 pieds de face à la rue de la Vertu, sur 150 pieds de profondeur, et le dernier 60 pieds de face à la rue de l'Union sur 150 pieds de profondeur. Les Nos. 5 et 6, de l'Ilet 85, ayant chacun 60 pieds de face à la Promenade Publique, au Canal Marigny, sur 120 pieds de profondeur ; le tout mesure française et conformément au plan dressé par J Pilié, voyer de la ville, en date du 1er juin 1830 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire.

Un Nègre congo, nommé Abeilard, âgé d'environ 35 ans, un peu confisseur, bon sujet.

Un Nègre américain, nommé Nidom, depuis 2 ans établi dans le pays, âgé d'environ 24 ans, charretier, bonne hache, et bon sujet.

Un Nègre créole, nommé Alexis, âgé d'environ 20 ans, confiseur et bon marchand de lait.

Un Griffe créole, nommé Moise, âgé d'environ 17 ans, charretier et domestique.

Une Négresse américaine, nommée Suzane, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse et bonne domestique, avec son enfant, nommée Célestine, âgée de 2 ans.

Une Négresse américaine, nommée Mary, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse et domestique.

Une Négresse nommée Elizabeth, âgée d'environ 16 ans, domestique.

Une Griffonne créole, nommée Françoise, âgée d'environ 55 ans, bonne cuisinière, adonnée à la boisson.

Tous ces esclaves sont garanties de vices et maladies prévus par la loi.

Conditions :—Les propriétés foncières, payables à 1, 2 et 3 ans, et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'au payement final.

Les actes de vente seront passés pardevant M. L T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 29 de novembre prochain, à midi précises, à la Bourse Hewlett, il sera vendu un terrain situé au faubourg Washington, à un ilet du fleuve, formant l'encoignure des rues Lesseps et Moreau et désignés par le No. 3; et l'encoignure No. 4, mesurant 52 pds. 10 pouces et 6 lignes de face à la première, sur 115 pieds 10 pouces de profondeur à la dernière, mesure américaine, conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date de 25 février 1831 et déposé en l'étude de Charles Janin, not. pub.

Conditions: $276 66 cts. le 2 mars 1835, et la balance, à 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, chez J. Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAR TRICOU & CANONGE.

PAROISSE JEFFERSON—*Cour des Preuves*—En vertu d'un ordre de la dite cour, il sera vendu le Samedi 6 Décembre 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, pour le compte de la succession de feu Jean Murville Harang, la propriété, les actions et les esclaves suivans, savoir :

1o. Beverley, nègre de champ, âgé d'environ 24 ans.

2o. Rosine, âgée d'environ 25 ans, cuisinière et blanchisseuse, ayant l'habitude d'aller marronne.

3o. La belle propriété sur laquelle le défunt faisait sa résidence, située dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, mesurant 103 pieds 2 pouces de face à la rue de la Levée, 309 pieds 10 pouces de face à la rue Seconde, et 126 pieds de face à la rue Rousseau ; sur la quatrième ligne qui est parallèle à la rue Seconde en partant de la rue de la Levée, le terrain court sur une première profondeur de 126 pieds deux pouces où il n'a plus que 100 pieds 10 pouces de large; duquel point il court ensuite jusqu'à la rue Rousseau sur une seconde profondeur de 161 pieds ; laquelle seconde profondeur a 126 pieds de large; le tout se composant des six terrains No. 1, 2, 3, 4, 9 et 16 de l'ilet No. 3 d'après le plan originaire du dit faubourg; ensemble avec la maison de maître en briques et à étage, cuisine en briques et autres dépendances; conformément au plan qui a été dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 24 Décembre 1833 et qui sera déposé à la Bourse.

4o. 120 Actions de la Banque l'Union de la Louisiane.

Conditions :—Les esclaves payables à six et 12 mois en billets à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement ; les actions payables comptant ; de plus l'acquéreur prendra charge de payer à leurs échéances respectives deux billets du défunt de $850 chaque, l'un au 12 Mars 1835 et l'autre au 12 Mars 1836; et il prendra la reversion et l'hypothèque existante pour sûreté de ces mêmes billets en faveur de Mr. Morgan et autres; et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de l'administratrice avec hypothèque sur la propriété.

Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers aux frais des acquéreurs; et possession ne sera donnée des esclaves que les billets auront été remis au notaire et acceptés par l'administratrice. 31 oct.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi 1er. décembre 1834, à la Bourse, par ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites, consistant en 8 LOTS DE TERRE, (dont quelques uns sont des lots de batture) situés dans la cité de Lafayette, faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, étant les propriétés abandonnées par Roudez & Gouville à leurs créanciers savoir :

Trois Terrains situés sur la batture et formant l'encoignure des rues Sixième, Levée, et du débarquement Lafayette.

No. 8, formant l'encoignure des rues Sixième et Levée, et du débarquement Lafayette, ayant 34 pieds 2 pouces de face, sur 145 de profondeur du côté contigu à la rue Sixième, et 143 pieds 8 pouces de l'autre.

No. 7, attenant au No. 8, a la même dimension de face, sur une profondeur de 142 pieds 8 pouces.

No. 6, attenant au No. 7, borné de l'autre côté par la propriété de M. Levi Pierce, à la même dimension de face que les Nos. 8 et 7, sur une profondeur de 141 pieds.

Ces trois lots ont en addition à leur profondeur depuis la rue de la Levée jusqu'au débarquement Lafayette, tous les droits de batture, dont il y a environ 30 pieds, plus ou moins, entre le dit débarquement et le fleuve.

Aussi—Cinq lots situés à l'encoignure de la Levée et la rue Septième, savoir :

Le No. 1, formant l'encoignure des rues de la Levée et Septième, mesurant 23 pieds 8 pouces sur la rue de la Levée, sur une profondeur de 96 pieds d'un côté et 103 pieds 1 pouce de l'autre.

Le No. 2, attenant au no. 1, a la même mesure de face sur la rue de la Levée, et une profondeur de 110 pieds 8 pouces.

Le No. 3, attenant au no. 2, a la même mesure de face sur la Levée, et 117 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur.

Le No. 4, attenant au No. 3, a la même mesure de face sur la rue de la Levée, sur une profondeur de 124 pieds 6 pouces.

Le No. 5, attenant au no. 4, est borné de l'autre côté par la propriété de M. Benjamin Buisson ; il a la même mesure de face que le No. 4, et une profondeur de 131 pieds.

Ces cinq lots sont bornés par derrière par la propriété de M. Buisson, à l'endroit où la largeur de chacun desdits lots est réduite à 33 pieds 11 pouces, ou en d'autres termes, où les dits lots ont 9 pouces de moins de largeur que la partie qui est sur la rue de la Levée.

Le tout conformément au plan fait par M. B. Buisson, et déposé au café de la Bourse.

Conditions : Un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de